

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 089-218900989-20240828-DEL_24_053-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du **28 juin 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	9	0

Date de convocation le **21 juin 2024**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, M. Théo **VIGNON**, M. Florian **CAMEL**, M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration :

M. Florian **RAPP** donne pouvoir à M. Guillaume **MOULIN**, M. Christophe **CABROL** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier **ODO**, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à Mme Najoua **AYACHE**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à Mme Victoria **MARI**, Mme Pia **BOIZET** donne pouvoir à M. Roland **DÉCOMBE**, M. Jérôme **BUB** donne pouvoir à Mme Daniela **SEIGNEZ**, Mme Marie-Line **JULLIEN** donne pouvoir à Mme Irène **DARRE**

MANDAT 2020-2026 - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a créé, en son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 est venu préciser les conditions et modalités d'exercice de la fonction.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du SDMIS ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Considérant que, par courrier du 25 avril 2024, la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité sollicite que les coordonnées de l' élu désigné par le Conseil municipal pour l'exercice de la fonction de correspondant incendie et secours de la Ville de Grignny soient communiquées à la Préfecture du

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID 069-216900969-20240628-DEL_24_053-DE

Rhône et au SDMIS ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE DÉSIGNER Monsieur Arnaud Deroubaix « correspondant incendie et secours ».

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 28 juin 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.